



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

DECLARATION LIMINAIRE

« CAPL MUTATIONS »

Cadres C le 23/06

Cadres A le 08/07

Cadres B le 12/07

Monsieur le Président,

Le gouvernement, en occultant que le service public est le bien de ceux qui n'ont rien, poursuit sa politique de remise en cause des services publics et notamment ceux de la DGFIP au travers d'un train de restructurations incessantes, de baisses des moyens de fonctionnement et de suppressions d'emplois massives.

En cette année 2016, 54 % des suppressions d'emplois ont été supportées par la seule DGFIP qui aura perdu 20 000 agents depuis sa création en 2008. Viennent s'ajouter à ces chiffres 2200 nouvelles suppressions d'emplois pour 2017 et une baisse supplémentaire des budgets de fonctionnement de 5% !

C'est un véritable plan social qui ne dit pas son nom et qui asphyxie totalement les services, avec des conséquences désastreuses sur les conditions de travail des collègues.

Les solutions préconisées par le Directeur Général pour justifier et tenter de pallier à ces coupes franches ininterrompues dans les effectifs, résident dans un resserrement sans précédent du réseau de la DGFIP et le développement à marche forcée de la « e-administration ».

Le principal fil conducteur de sa politique consiste à réduire les coûts, au mépris des besoins de nos concitoyens et des conditions de travail des personnels.

* Que dire de la dématérialisation croissante dans le domaine des impôts des particuliers en terme de service rendu à nos concitoyens ?

* Que dire du projet de back-office dans le secteur public local, de l'expérimentation de services facturiers et quid de la responsabilité du comptable de proximité, comptable principal d'une coquille vide qui n'aura plus le contrôle de rien ?

* Que dire encore du prélèvement à la source présentée par le gouvernement comme une mesure de simplification pour les contribuables alors que nous comprenons bien qu'il n'en sera rien ?

Sur ce choix de la retenue à la source, FO DGFIP refuse de voir les personnels subir une nouvelle fois une charge de travail supplémentaire et donc une dégradation de leurs conditions de travail.

FO DGFIP avec sa Confédération restent farouchement opposées au principe de cette modification de la collecte de l'impôt considérant qu'il ne s'agit pas de la réforme fiscale attendue qui aurait pu être axée sur l'augmentation de la progressivité et de la redistribution de l'impôt sur le revenu, d'autant que pour FO, cette réforme du prélèvement n'offre pas pour les contribuables les garanties suffisantes notamment en termes de confidentialité.

Pour FO, l'ensemble de ces processus de dématérialisation, concentration, spécialisation, de mise en place de pôles et de back-office vont à l'encontre des réalités vécues dans les services.

Sur le terrain, les besoins de service public de proximité sont prégnants, et les attentes fortes de la part des partenaires du secteur local mais aussi des contribuables, qui continuent toujours aussi nombreux de solliciter les guichets de la DGFIP. Ils démontrent ainsi qu'ils sont encore bien loin de se « désintoxiquer » de notre accueil de proximité.

Et pour accompagner cette campagne de sevrage des citoyens, la DGFIP a adopté une thérapie dont le protocole de soins repose sur les Centres de Contact (CDC), Centres de Prélèvement Services (CPS), Centres Impôts Services (CIS), structures éloignées spatialement des usagers.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPL, le nombre de vacances d'emplois est toujours aussi important. FO DGFIP déplore cette situation catastrophique pour les agents et les services.

FO DGFIP déplore le nombre croissant d'agents à la disposition du directeur (ALD Dpt ou RAN). Ces agents affectés avec ce statut sont devenus la variable d'ajustement pour combler de façon non pérenne les vacances d'emploi dans les structures et services.

ALD ne signifie pas Affectation de Longue Durée, nous dénonçons ces affectations précaires qui pénalisent les agents dans leurs vies professionnelles et familiales.

FO DGFIP rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les personnels, à savoir :

- une affectation la plus fine possible,
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste,
- le maintien au département de tous les promus de C en B,
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur,
- l'examen en CAPL de toutes les situations difficiles (ALD et détachements).

FO DGFIP exige que tous les postes vacants soient pourvus dès lors qu'ils sont sollicités par un agent.

En conclusion, les élus souhaitent que la commission administrative paritaire locale joue pleinement son rôle, et améliore, de manière significative, le nombre de mutations prononcées au bénéfice des agents qui attendent et vivent souvent des situations personnelles difficiles à supporter.